

Intervention sur les collèges

Dans le cadre de cette décision modificative, il est proposé dans ce rapport de créer une autorisation de programme d'un montant de 2 024 000€ pour lancer un projet d'équipements numériques dans les collèges.

C'est un effort significatif que nous saluons, l'utilisation du numérique étant un enjeu fort pour le présent et l'avenir. Il restera à préciser de quelle manière nous pourrions évaluer l'utilisation de ces équipements afin que les établissements puissent partager entre eux et, avec notre collectivité, les bonnes pratiques et aller au-delà de difficultés ou obstacles éventuels.

Pour prolonger ce débat sur cette inscription budgétaire, il nous semble qu'il nous faudra **une clarté absolue sur la méthode concernant le débat budgétaire.** Le D.O.B. va arriver de bonne heure, et nous souhaiterions savoir quand et comment nous pourrions anticiper et évoquer le plan pluriannuel d'investissements. **Aura-t-on un temps de travail spécifique, une réflexion en amont du DOB ? Pourra-t-on échanger sur les priorités avant d'en parler en session,** ou même en commission d'avant session qui sont toujours des commissions où les choses sont arrêtées... ?

L'exemple des collèges est intéressant car nous aurons des propositions à faire. Elles seront d'abord dans le budget de fonctionnement, mais aussi en section d'investissement où les besoins sont nombreux. Certains collèges sont anciens et nécessitent de grosses maintenances. D'autres deviennent trop petits, je pense à Jean Zay à Montreuil-Juigné. Il y a aussi les Hauts de St Aubin à Angers, un quartier possédant autant d'habitants qu'une ville ! Peut-on penser une ville de cette dimension sans collège ? Non bien entendu. C'est d'ailleurs pour cela que la ville d'Angers a fait une réserve foncière dans la programmation de l'aménagement de ce quartier. Mais on voit bien que toutes ces remarques, comme d'autres sur d'autres lieux, relèvent d'un PPI où **chacun(e) doit amener ses réflexions car seule la réflexion collective permettra de recenser les besoins et penser les arbitrages.**

Notre groupe est convaincu qu'il faudra dans ce mandat un plan de grande envergure sur les collèges car les besoins vont être nombreux. **Ce doit être la priorité des priorités de ce mandat en matière d'investissement. Dit autrement : ce doit être à la suite et seulement à la suite du PPI des collèges que nous pourrons après ajuster les volumes pour le vélo, pour le tourisme, pour le numérique, pour les aides aux communes,...** Plan Charlemagne bis ou de tout autre nom, peu importe...Ce que nous souhaitons, c'est d'une part être au clair sur les calendriers et les phases de discussion pour construire un plan d'investissements cohérent et juste, et d'autre part vous faire partager chers Collègues cette priorité des collèges car **l'éducatif est sans aucun doute, avec la protection de l'enfance, un axe prioritaire du mandat.**

Je vous remercie.

Jean-Luc ROTUREAU